

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le deuxième (2^e) jour du mois de mai 2016, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 16-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en ajoutant toutefois le point suivant :

4.1 Résolution relative au transport adapté 2016.

Rés # 16-05-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme de celui-ci ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 16-05-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2016

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 avril 2016, et ce, avec dispense de lecture, une copie dûment conforme de celui-ci ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 16-05-04 COMPTES

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Chèques (C1603909 à C1603984 et L1600007 et L1600008)	143 949,16 \$
- Salaires et rémunérations des élus	47 057,62 \$
- Frais de déplacement	1 215,82 \$
TOTAL	192 222,60 \$

Note DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Madame Sylvie Foster, directrice générale, dépose aux élus les états financiers comparatifs au 30 avril 2016.

Rés # 16-05-05 ÉVALUATION FONCIÈRE DES IMMEUBLES MUNICIPAUX

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme d'évaluation *L'Immobilière Société d'évaluation-conseil inc.*, pour établir la valeur de reconstruction des immeubles municipaux, tel que demandé par notre courtier en assurances le 27 janvier dernier. Les honoraires pour produire ledit rapport d'évaluation seront de 5 500 \$ (plus les taxes).

**Rés # 16-05-06 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
« PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE » POUR
L'INSTALLATION D'UNE BORNE « WI-FI »**

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande d'aide financière de 1 088 \$ dans le cadre du « Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie », pour l'installation d'une borne d'accès à internet « Wi-Fi » à la Place Modesto-Zadra.

**Rés # 16-05-07 APPUI AU GROUPE ACTION JEUNESSE DE CHARLEVOIX DANS
LE CADRE DU « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS
STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE »**

ATTENDU QUE le *Groupe Action Jeunesse de Charlevoix* est un organisme à but non lucratif qui opère une « Maison des Jeunes » à Saint-Siméon;

ATTENDU QU' ledit organisme a déposé une demande de financement de 4 500 \$ dans le cadre du « Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie », dans le volet municipal, directement dans l'enveloppe de la Municipalité de Saint-Siméon, relativement à des travaux de rénovation et l'achat d'équipement à la « Maison des Jeunes de Saint-Siméon »;

ATTENDU QUE le coût total du projet du *Groupe Action Jeunesse de Charlevoix* pour la « Maison des Jeunes de Saint-Siméon » est de 16 347,12 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit donner un avis sur ladite demande;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner un avis favorable à la demande d'aide financière de 4 500 \$ déposée par le *Groupe Action Jeunesse de Charlevoix* pour effectuer des travaux de rénovation et l'achat d'équipement à la « Maison des Jeunes de Saint-Siméon ».

**Rés # 16-05-08 *APPUI À AU CŒUR DES ARTS DANS LE CADRE DU
« PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE »***

ATTENDU QUE le festival *Au Cœur des Arts* est un événement qui dynamise le milieu culturel de la Municipalité de Saint-Siméon, aura lieu du 29 au 31 juillet 2016;

ATTENDU QU' ledit organisme a déposé une demande de financement de 2 750 \$ dans le cadre du « Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie », dans le volet municipal, directement dans l'enveloppe de la Municipalité de Saint-Siméon;

ATTENDU QUE le coût total du projet du festival *Au Cœur des Arts* est de 13 745 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit donner un avis sur ladite demande;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est dispose d'une enveloppe de 40 000 \$ afin de créer un levier financier par la mise en place d'un « Programme d'aide financière aux événements » et que le susdit organisme peut déposer une demande dans le cadre de celui-ci;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner un avis favorable à la demande d'aide financière de 2 750 \$ déposée par le festival *Au Cœur des Arts*, montant pris à même l'enveloppe municipale du « Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie », advenant un refus catégorique à une éventuelle demande de financement au programme d'aide financière aux événements.

**Rés # 16-05-09 *APPUI À LA CHASSE AU TRÉSOR DE CHARLEVOIX DANS LE
CADRE DU « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS
STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE »***

ATTENDU QUE la *Chasse aux trésors de Charlevoix* est un événement régional qui en sera à sa première édition sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est;

ATTENDU QU' une demande de financement de 1 500 \$ a été déposée au « Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie », dans le volet municipal, directement dans l'enveloppe de la Municipalité de Saint-Siméon;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit donner un avis sur ladite demande;

ATTENDU QUE le coût total du projet du festival *Au Cœur des Arts* est de 10 195 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est dispose d'une enveloppe de 40 000 \$ afin de créer un levier financier par la mise en place d'un « Programme d'aide financière aux événements » et que le susdit organisme peut déposer une demande dans le cadre de celui-ci;

ATTENDU QUE chaque événement doit faire des choix quant à la tenue de leurs activités en fonction du budget confirmé;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner un avis favorable à une demande d'aide financière de 1 000 \$ pour la *Chasse aux trésors de Charlevoix* dans l'enveloppe municipale du « Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie », advenant un refus à une éventuelle demande de financement au « Programme d'aide financière aux événements ».

Rés # 16-05-10 PROJET DE COUR MUNICIPALE COMMUNE AVEC LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

ATTENDU QU' une cour municipale commune a pour objectif d'assurer une justice de proximité sur le territoire d'une municipalité régionale de comté et de favoriser ainsi l'accès à la justice pour les citoyens;

ATTENDU QU' une cour municipale commune peut être établie par une municipalité régionale de comté bénéficiant d'une délégation de pouvoir de municipalités locales, pourvu que leurs territoires soient situés dans celui d'une même municipalité régionale de comté;

ATTENDU QU' actuellement, les frais juridiques que nous engageons pour les infractions impayées sont exorbitants;

ATTENDU QU' une cour municipale nous permettrait d'appliquer plus rigoureusement nos règlements;

ATTENDU QU' une cour municipale commune peut aussi être établie par des municipalités régionales de comté, pourvu que leurs territoires soient limitrophes;

ATTENDU QUE la mise en place d'une cour municipale commune aurait peu d'effets négatifs pour la viabilité du Palais de Justice de La Malbaie compte-tenu que les infractions au Code de la sécurité routière émise par la Sûreté du Québec seraient toujours traitées au dit Palais de Justice;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré a déjà une cour municipale commune;

ATTENDU QUE celle-ci a déjà une entente avec la MRC de Charlevoix et que cette cour municipale commune se déplace à Baie-Saint-Paul pour traiter des dossiers de ladite MRC;

ATTENDU QUE les Villes de Clermont et de La Malbaie doivent actuellement avoir recours à la Cour supérieure pour procéder à la vente pour non-paiement de taxes et que celles-ci pourraient se prévaloir des services de la cour municipale commune le cas échéant;

ATTENDU QUE ce sont nos procureurs, soit Morency Société d'avocats, qui sont les procureurs de la MRC Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon souhaite que la MRC de Charlevoix-Est adhère à l'entente intermunicipale portant sur la création et l'établissement de la Cour municipale commune de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

POUR CES
MOTIFS,

il est proposé par madame Diane Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Siméon demande à la MRC de Charlevoix-Est d'adhérer à l'entente de la Cour municipale commune de la MRC de la Côte-de-Beaupré considérant les énoncés précités.

c.c. Municipalités et villes de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 16-05-11 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE RELATIVE
AUX SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR 2016**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, à acquitter la somme payable par notre municipalité pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année fiscale 2016, au montant de 84 161 \$, selon le mode de paiement établi par les autorités gouvernementales.

**Rés # 16-05-12 ADOPTION BILAN ANNUEL DES ACTIONS EN SÉCURITÉ
INCENDIE 2015**

Conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le « bilan annuel des actions en sécurité incendie » de notre municipalité, pour l'année 2015.

**Rés # 16-05-13 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 207 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 114, SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour, que le règlement portant le numéro 207, modifiant le règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, portant le numéro 114, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Rés # 16-05-14 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 206, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 117, RELATIF AU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'adopter le règlement portant le numéro 206, modifiant le règlement 117, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Étant donné les dispositions particulières décrétées par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le présent règlement n'a pas à être précédé par un « avis de motion ».

La lecture du présent règlement n'a pas lieu puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 16-05-15 TRAVERSE DE LA ROUTE 138 PAR LES « VTT » À LA HAUTEUR DU NIVEAU VILLAGEOIS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports et à la Sûreté du Québec d'étudier la possibilité d'aménager une éventuelle « traverse » sur la route 138 (rue Saint-Laurent) pour les motoneiges et les véhicules tout-terrain (VTT) dans le secteur villageois.

Rés # 16-05-16 TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET SON SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (STCCE) POUR 2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon a l'obligation de participer au transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2016 du transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est (STCCE);

CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 2 \$ par transport adapté;

CONSIDÉRANT que le mandat de transport adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son service (STCCE) Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est;

EN

CONSEQUENCE, il est proposé par madame Diane Dufour et résolu unanimement de défrayer la quote-part au montant de **1 640 \$** pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2016.

Rés # 16-05-17 AVIS DE NUISANCES

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser, par poste recommandée, les propriétaires des immeubles qui ont déjà reçu des avis pour cause de nuisances et/ou d'insalubrité, que si les travaux correctifs ne sont pas effectués dans les vingt (20) jours de la réception dudit avis, la Municipalité entreprendra des procédures judiciaires pour requérir d'un juge de la Cour Supérieure de La Malbaie, les demandes d'ordonnance nécessaires pour régler ces dites causes d'insalubrité (nuisances) et ce, sans autres préavis.

Rés # 16-05-18 HONORAIRES DE L'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture produite par Normand Desgagnés Architecte, le 4 avril dernier, relativement à des modifications au projet de « réaménagement de l'Hôtel de ville », au montant de 789,57 \$ (taxes incluses). Les modifications portaient entre autre sur les points suivants :

- déplacer le sous-centre de coordination des mesures d'urgence à l'étage ;
- déplacer la porte donnant sur la « Maison des jeunes » ;
- ajout de contreplaqué sur le plancher de l'étage ;
- insonoriser le mur mitoyen à l'étage ;
- ajouter une armoire pour les fournitures de bureau ;
- remplacer les plinthes de chauffage.

Rés # 16-05-19 BAIL DE LOCATION DU TERRAIN DE LA PLACE MODESTO-ZADRA AVEC FABRIQUE SAINT-SIMÉON

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Claude Poulin, maire-suppléant et madame Sylvie Foster, directrice générale, à signer le bail de location du terrain de la *Place Modesto-Zadra* avec la Fabrique de Saint-Siméon.

Rés # 16-05-20 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT)

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la signature de la « convention d'aide financière » entre notre Municipalité et l'Association touristique de Charlevoix inc. relativement au versement, par Tourisme Charlevoix, d'une aide financière maximale de 47 000 \$ pour la réalisation du projet de réaménagement du Bureau d'accueil touristique (BAT) de Saint-Siméon, dans le cadre de « l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) de Charlevoix.

Rés # 16-05-21 NOMINATION D'UN CONSEILLER SUR LE COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-SIMÉON

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater monsieur Jean-Guy Harvey pour siéger sur le Comité des Loisirs de Saint-Siméon.

Rés # 16-05-22 CONTRAT DE GESTION DE LA CHAPELLE DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, à signer le « contrat de gestion de la Chapelle de Baie-des-Rocher » avec la Corporation de Divertissement et de Développement (CDD) de Baie-des-Rochers.

Rés # 16-05-23 SOIRÉE DU JOUR DE L'AN

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher l'entreprise *Casino à la Carte* pour animer la première partie de la Soirée du Jour de l'An, le 31 décembre prochain. Cinq (5) tables de jeux seront disponibles, pour la somme de 1 715,00 \$ (plus taxes), selon la proposition le 6 avril 2016.

Rés # 16-05-24 POLITIQUE DU CAMP DE JOUR

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la *politique du Camp de jour l'Envolée*. Ainsi, pour les parents qui le désirent, le service de garde restera ouvert jusqu'à 17h30. Les frais exigibles pour ledit service seront de :

Pour la saison :	1 enfant	80 \$
	2 enfants d'une même famille	130 \$
	3 enfants d'une même famille	150 \$.

Rés # 16-05-25 DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- La Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie inc.,
deux (2) soupers au tournoi de golf annuel 90,00 \$

- SPCA Charlevoix, deux (2) soupers au tournoi de golf annuel	70,00 \$
- Maison de l'Espoir Saguenay, souper tournoi de golf annuel	50,00 \$
- Les Mains de l'Espoir de Charlevoix inc., quatre (4) soupers au tournoi de golf annuel	200,00 \$
- Organisme de Bassin versant du Saguenay, cotisation 2016-2017	50,00 \$
- Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale, cotisation 2016	15,00 \$

Rés # 16-05-26 CONGRÈS ANNUEL DES VILLAGES-RELAIS

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay à assister au « Congrès annuel des Villages-Relais », qui se tiendra du 25 au 27 mai 2016 à Nicolet.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

Rés # 16-05-27 SENTIER TRANSCANADIEN

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'invitation de Mme Deborah Apps, présidente et chef de la direction, pour que monsieur le maire Sylvain Tremblay devienne un *Champion* du sentier Transcanadien.

Rés # 16-05-28 20^e ÉDITION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de participer à la 20^e édition des *Journées de la culture*, qui se dérouleront les 30 septembre et les 1^{er} et 2 octobre 2016.

Rés # 16-05-29 ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE AU QUAI DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un groupe de propriétaires de Baie-des-Rochers à tenir une activité estivale communautaire sur le quai de Baies-des-Rochers, le samedi 30 juillet 2016. Les conditions pour tenir ladite activité sont les mêmes que celles exigées pour l'événement qui s'est tenu l'an dernier, sous le nom de « *Festiquai* ».

CORRESPONDANCE :

- **REMERCIEMENTS :**

- Commission scolaire de Charlevoix pour notre appui à sa démarche dans le cadre du projet de loi 86.
- Famille feu M. Noël Carré pour notre soutien lors de son décès.

- **OFFRES DE SERVICES :**

- Monsieur Donald Fillion (manœuvre).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 58 et prend fin à 20 h 08.

Rés # 16-05-30 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 08.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale

